



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

du lundi 23 octobre 2017, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

9^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

17-011 D

Rapport d'information complémentaire du Conseil communal en réponse à la motion no 279 « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » et au postulat no 134 « Pour une animation socioculturelle dans les quartiers ».

17-013

Rapport du Conseil communal concernant la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics par les jeunes (ABOADO).

Autres objets

17-608

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Gabriele Jeanneret, Morgan Paratte, Jonathan Gretillat, Milena Boulianne, Christine Perrin, Baptiste Hurni, Philippe Loup, Patrice de Montmollin, Antoine de Montmollin et Isabelle Mellana Tschoumy, intitulée « Une ville digne de la petite reine ! » (Déposée le 5 mai 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 8 mai 2017) :

Favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements professionnels et de loisirs nécessite la mise en place de plusieurs conditions. Nombreuses sont les études qui évoquent la nécessité d'avoir : un nombre suffisant de places de stationnement sécurisées et abritées ; un réseau dense et cohérent de pistes et bandes cyclables ; une bonne complémentarité avec les transports publics.

Un dossier du magazine Provélo (n°27/2014) relate le constat suivant :
« *alors que l'on recense presque autant de ménages suisses possédant un vélo qu'une voiture (respectivement 70% et 80%), le nombre de places de stationnement vélo est sensiblement inférieur à celui des voitures. Or, la gestion du stationnement est essentielle pour orienter les choix du mode de transport. Dans le cas des parkings vélo, il ne s'agit donc pas uniquement de répondre à la demande, mais aussi de la susciter. Certes, une bicyclette nécessite au moins dix fois moins d'espace qu'une automobile, mais elle doit tout de même être entreposée. Alors que le vol est le deuxième facteur qui dissuade à opter pour le vélo après l'insécurité routière, il est nécessaire de mettre à la disposition des cyclistes des parkings bien équipés.* »

Des places de stationnement vélos de qualité, en nombre suffisant et judicieusement localisées sont donc une manière de promouvoir l'utilisation du vélo, et ainsi les déplacements durables. Pourtant, sur le territoire de la ville de Neuchâtel, plusieurs sites sont que trop peu pourvus de places dignes de la petite reine. Cela est vrai pour le centre-ville et pour les différents quartiers, notamment à proximité des lieux de consommation, de formation (écoles, lycées, université, ...), de culture (musées, théâtres,...) et de loisirs (stade, salles de sports,...).

Un cycliste souhaitant aller voir un match de volley à la Riveraine n'aura même pas à disposition d'anneaux sécurisés. Pareil pour le cycliste souhaitant se rendre au départ du funiculaire de Chaumont. Les Jeunes-Rives, le port (aux alentours des nouveaux lieux de divertissement), les différents sites universitaires, le cimetière de Beauregard ou les alentours de la Place Pury sont autant de sites manquant cruellement de places de vélo dignes de ce nom.

Le projet de Plan directeur de mobilité cyclable (PDCMC) fait le constat que plusieurs grands itinéraires ne sont pas encore complètement terminés sur le territoire de la Ville. Il est évident que davantage d'aménagements doivent être créés pour favoriser l'utilisation du vélo et l'accès aux zones de loisirs et d'emplois.

Une bonne complémentarité avec les transports publics est également un moyen de favoriser l'utilisation du vélo. La ville de Neuchâtel étant sur un coteau, certes magnifique, les quartiers dans les hauteurs sont peu accessibles pour les cyclistes pas forcément fans des montées. Le groupe socialiste se questionne donc sur la possibilité de rendre le transport des vélos gratuits dans le funiculaire de l'Écluse-Plan et le Fun'ambule. Pour rappel, le règlement de la LNM autorise le transport gratuit des vélos.

En conclusion, pour le groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel se doit d'offrir un réseau et des places vélos dignes de la petite reine ! Il s'agit d'augmenter le nombre et la qualité des places de stationnement, d'améliorer les aménagements routiers et de favoriser le transport des vélos dans les funiculaires. Les investissements pour nos chers biclous ne sont d'ailleurs pas si importants, puisque les coûts et l'espace nécessaires à leurs aménagements sont nettement inférieurs à ceux des voitures.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste prie le Conseil communal de bien vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- Un projet d'augmentation et d'amélioration des places vélos est-il en cours sur l'ensemble du territoire de la ville ?
- Un diagnostic des emplacements stratégiques pour des places de vélos de qualité a-t-il été réalisé ? Si non, est-il planifié ?
- Une autre vélostation, comme celle à la gare (place Blaise Cendrars 3), est-elle prévue proche du centre-ville ?
- Quels sont les projets d'amélioration du réseau cyclable ?
- Des comptages vélos dans les endroits névralgiques de la Ville sont-ils prévus ?
- Est-il prévu de prendre contact avec la société TransN pour discuter de la gratuité des vélos dans les funiculaires Ecluse-Plan et Fun'ambule ?
- Quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du processus participatif Centre et gare ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

17-612

Interpellation de Mme Johanna Lott Fischer et consorts, intitulée « Elève en situation de handicap et scolarisé près de chez soi : un droit fondamental non respecté à Neuchâtel » (Déposée le 23 juin 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 26 juin 2017) :

L'école publique devrait permettre à tout élève de vivre sa scolarité dans l'école de son quartier. Ouvrir les portes de l'école ordinaire aux élèves en situation de handicap, c'est leur permettre d'apprendre avec les autres et de fréquenter des copains de leur quartier. L'école est un lieu de vie où chacun apprend au contact de l'autre, les élèves apprennent aussi les principes de vie tels que la tolérance, l'entraide, la patience et le respect de l'autre. Développer ces sentiments altruistes chez l'enfant d'aujourd'hui, c'est construire l'adulte de demain. Ajoutons que la

proximité domicile – école favorise l'autonomie dans les déplacements et contribue à une mobilité respectueuse de notre environnement.

Cette intégration peut se faire de différentes manières ; soit en classe normale avec un soutien pédagogique spécialisé, ou, pour des enfants qui ont besoin d'un cadre plus calme et d'un groupe d'apprentissage plus petit, en classes intégrées Perce-Neige (CLIN) qui se trouvent dans les collèges, autant au niveau de l'école primaire que de l'école secondaire. Bien que les élèves passent la plupart de leur temps dans leur classe CLIN, ils peuvent intégrer des classes normales pour les leçons spécifiques comme le sport, les travaux manuels, la musique, et participer à tous les événements hors cadre scolaire, comme les courses d'école, joutes, etc.

Alors que sur le canton, des élèves en situation de handicap du Centre pédagogique Les Perce-Neige et du CERAS peuvent être scolarisés près de leur domicile dans des classes CLIN à Peseux, Colombier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Le Landeron, Cernier, Malvilliers ou Hauterive, aucune classe ne permet l'intégration en école régulière de ces élèves à besoins éducatifs particuliers en ville de Neuchâtel.

Aussi nous nous étonnons que la Ville de Neuchâtel ne respecte pas en la matière la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand art. 20) du 01.01.2004 ainsi que ces articles 8 et 36 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel du 24.09.2000.

Dans la mesure où la gestion des bâtiments scolaires est de la compétence des communes, il semble que selon l'ouverture et le bon vouloir de celles-ci des locaux puissent être mis à disposition pour garantir l'accueil de ces élèves en classes intégrées tant en primaire qu'en secondaire.

Aussi, nous interrogeons-nous sur les points suivants :

- 1 – Quelle est la politique de la Ville en matière d'intégration scolaire ?
- 2 – Est-il prévu de réserver des espaces dédiés à ces classes dans les bâtiments actuels et futurs dédiés à l'accueil des élèves (écoles, structures parascolaires, tables de midi) ?
- 3 - Quel est le positionnement de la Ville pour étendre ces principes d'intégration à tous les enfants quels que soient leurs besoins éducatifs, de l'accueil en crèche à la fin de l'école obligatoire ?

Nous souhaitons qu'une politique et une vision claire de l'intégration scolaire soient définies en ville de Neuchâtel avec les partenaires concernés et nous serons attentifs à ce qu'elle soit développée tant pour le développement des enfants que pour le soutien des familles concernées.

Le présent texte tient lieu de développement écrit

17-615

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Christophe Schwarb, Jules Aubert, Benoît Zumsteg, Nadia Boss, Joël Zimmerli, Jérôme Bueche, Isabelle Bellaton, Philippe Etienne et Mirko Kipfer, intitulée « Avenir de la Villa Perret » (Déposée le 31 août 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 4 septembre 2017) :

Le Conseil général a voté l'acquisition de la Villa Perret, de ses bâtiments annexes (pavillon de jardin, hangar à bateaux, des garages, des remises et des serres de jardin) et de son terrain lors de la séance du 03.09.2012 (Rapport 12-023).

En même temps un crédit de 150'000 francs a été accordé au Conseil communal pour assainir le chauffage, remettre aux normes le réseau électrique ainsi que pour d'autres travaux. Les charges d'entretien étaient estimées à 50'000 francs/an.

Depuis cette acquisition les membres du groupe PLR se préoccupent de la valorisation de la villa de 16 pièces qualifiée de « remarquable ».

En avril 2013 le Conseil communal informait être « ... *en discussion très avancée avec un acteur privé de première importance pour une location sur une durée relativement moyenne à longue de ce bien* ».

Fin 2015, le Conseil communal rassure : « ... j'espère pouvoir bientôt vous communiquer une bonne nouvelle quant à l'affectation de cette villa. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus ce soir, mais cela fait des mois que plusieurs variantes ont été étudiées. Là nous sommes sur une opportunité en lien avec le monde de l'horlogerie, donc quelque chose d'intéressant qui va également renforcer l'attractivité économique de ce site, à travers aussi la présence du Palafitte».

Mi 2016, le Conseil communal précise être « ...en contact avec un acteur économique intéressant, pour le moins, qui viendrait renforcer aussi l'attractivité économique de l'ensemble de cette région ».

Et finalement, en février 2017, le Conseil général apprend: « Ce soir je suis en mesure de vous informer que le projet est en voie d'être concrétisé, ayant consulté le futur locataire suite à la question pour savoir aussi ce que nous allions dire, ce que nous pouvions dire en l'espèce. Durant le printemps, une communication sera faite.... ».

Cinq ans après l'achat de la Villa Perret et ses bâtiments annexes et toujours sans nouvelles de l'affectation de ces derniers le groupe PLR remercie le Conseil communal de bien vouloir lui présenter les informations suivantes:

- L'historique des efforts déployés pour valoriser cet objet et les raisons pour lesquelles les intéressé(e)s ont renoncé.
- La situation actuelle par rapport à la recherche d'un locataire. Est-ce qu'une vente pourrait être envisagée par le Conseil communal?
- Les investissements entrepris depuis l'achat en 2012 ?
- Les frais d'entretien annuels cumulés depuis l'achat pour cette maison de maître ?

De plus, le site internet Geoportail du SITN montre la parcelle de la Villa Perret comme site pollué. Le Conseil communal peut-il nous donner plus de détails ? Le groupe PLR se demande quel impact cela pourrait avoir sur une éventuelle location/vente.

Développement

Neuchâtel, le 2 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le vice-président,

Le chancelier,

Olivier Arni

Rémy Voirol